



Fédération Française de Golf
Ligue d'Aquitaine
Comité Départemental de la Gironde

INTERCLUBS DE GIRONDE SENIORS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER 2016

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1.1. Pour les clubs

Epreuve ouverte à toutes les associations sportives avec terrain de la Gironde.

1.2. Pour les joueurs

- Etre membres permanents et licenciés de l'A.S. du club qu'ils représentent.
- Répondre aux exigences du statut amateur, être titulaires de la licence FFGolf de l'année en cours et à jour du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf
- Avoir 55 ans révolus la veille de la compétition.

1.3. Pour les capitaines

- Les Capitaines/responsables Séniors qui reçoivent une compétition sur leur terrain, sont chargés de l'organisation de l'épreuve en shot gun avec désignations des trous et des équipes concernées.
- Les capitaines seront chargés de collecter les green fees auprès de leurs équipiers afin de simplifier les paiements auprès du golf.
- L'organisation d'un déjeuner est prévue après chaque rencontre, avec tous les participants. De ce fait, les capitaines devront indiquer au capitaine qui reçoit la compétition, le nombre de joueurs qui déjeuneront afin de prévenir le restaurant du nombre de repas nécessaires.

2. FORME DE JEU

Interclubs par équipes de 8 joueurs se déroulant sur 6 journées : une phase préliminaire de 5 épreuves et une finale, selon le calendrier suivant :

			GF - Repas - Horaire
1^{ère} compétition	MARDI 22 MARS	MEDOC	35€ - ? - 9h00
2^{ème} compétition	MARDI 29 MARS	PESSAC	27€ - 23€ - 9h00
3^{ème} compétition	MARDI 12 AVRIL	GUJAN	26€ - 22€ - 9h00
4^{ème} compétition	MARDI 10 MAI	TEYNAC	25€ - 21€ - 9h00
5^{ème} compétition	MARDI 24 MAI	CAMEYRAC	27€ - 20€ - 9h00
Finale Match Play	MERCREDI 08 JUIN	GRAVES & SAUTERNAIS	25€ - 23€ - 9h00

- Départs repères jaunes.
- On place la balle sur les zones tondues ras du parcours.
- Départs en shot gun (cf. horaire ci-dessus)
- Rencontres suivies d'un repas pris en commun.

3. PHASE PRELIMINAIRE

3.1. Formes de jeu

- Les Equipes sont composées de 8 joueurs par camps de deux.
- Les 5 premières compétitions se dérouleront en brut 4 balles stroke play par camps de 2 joueurs.

3.2. Classement et Attribution de points

Le classement de chaque épreuve est établi par addition des **3 meilleurs scores sur les 4 possibles** par club. Des points sont attribués en fonction de la place ainsi obtenue :

- 1 point pour l'équipe qui aura joué le moins de coups
- 2 points pour l'équipe classée 2^{ème},
- 3 points pour l'équipe classée 3^{ème},
- etc...
- 7 points pour l'équipe classée 7^{ème}

En cas d'égalité, chaque équipe reçoit le même nombre de points, celui attribué à la place (ex. : s'il y a deux troisièmes, ils marquent chacun 3 points, le 5^{ème} recevant alors toujours 5 points).

Une équipe présentant 3 camps sera classée normalement.

Une équipe sera classée dernière dans les cas suivants :

- L'équipe n'a pas au moins 3 camps (6 joueurs).
- L'équipe ne peut aligner au moins 3 cartes valables à l'issue de la compétition.

Une équipe sera classée dernière avec en plus 5 points de pénalité si elle ne se présente pas à la compétition.

3.3. Ordre de jeu

Les capitaines sont libres du choix des joueurs des 4 camps de leur équipe.

Il est cependant préférable, que les joueurs soient classés par ordre d'index croissant de 1 à 4, de façon à harmoniser les rencontres.

Nouveau. Afin de conserver à cette compétition de séniors son caractère amical et sympathique, l'assemblée des capitaines a tiré au sort, les équipes et camps qui joueront ensemble pour chaque rencontre. Les listes sont jointes en annexe au présent règlement.

4. JOURNEE FINALE

Classement final

La 6^{ème} compétition dénommée **FINALE**, se déroulera en match play selon la formule suivante :
- 2 doubles en 4 balles et 5 simples, soit un total de **9 joueurs par club**.

Les rencontres se feront en fonction du classement après la cinquième compétition, selon l'ordre suivant :

- Le 1^{er} contre le 2^{ème}, le 3^{ème} contre le 4^{ème}, le 5^{ème} contre le 6^{ème} et ainsi de suite.

En cas d'égalité de places, le départage se fera sur la meilleure place entre les clubs concernés lors de la dernière compétition, éventuellement lors de l'avant dernière compétition, etc...

Le capitaine qui reçoit la finale devra organiser les matchs play comme indiqué ci-dessus.

L'équipe gagnante du Match-Play* entre le 1^{er} et le 2^{ème} sera déclarée championne et recevra la Coupe Séniors 2016 du Comité de Gironde.

*Classement Final : départage

En cas d'égalité de points entre les deux premières équipes, chacune nommera un « champion » qui jouera en match play en « Mort subite » contre le « champion » de l'autre équipe.

5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

5.1. Comité de l'épreuve

Il est composé :

- du Responsable des Seniors au Comité de Gironde,
- du capitaine du golf recevant la compétition,
- du capitaine du prochain golf recevant la compétition.

En cas de litige, et à défaut d'avoir sur place un arbitre officiel qui ne soit pas partie prenante de la compétition, les litiges seront réglés par le Comité de l'épreuve à la majorité simple. A défaut, ils seront tranchés a posteriori par le Président du Comité de Gironde.

5.2. Inscriptions

Les 12 clubs concernés, à savoir : **AIGUILLES VERTES, ARCACHON, BORDEAUX-LAC, BORDELAIS, CAMEYRAC, GRAVES & SAUTERNAIS, GUJAN, LACANAU, MARGAUX, MEDOC, PESSAC, TEYNAC** doivent confirmer leur inscription auprès du Comité Départemental de Gironde par l'envoi impératif d'un chèque d'inscription de 35 € avant le 31 Décembre 2015, libellé à son nom, et à adresser à José MUNOZ 30 Allée des Grépins – 33610 CESTAS.

5.3. Divers

Le capitaine responsable de l'épreuve envoie les départs par trou (équipes et camps de 1 à 4), 48 heures avant la compétition.

Responsable des seniors et de l'épreuve au Comité de Gironde : Francis BOITAUD.